

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACDN DU 14 JUILLET 2017

10h – 13h à L'ISTS d'Avignon- Cloître St Louis, salle de commission 2

CDN présents (34) :

Le Quai Angers	Frédéric Bélier-Garcia
La Commune Aubervilliers	Marie-José Malis, Frédéric Sacard
CDN Besançon	Célie Pauthe
Comédie de Béthune	Cécile Backès, Didier Grimel
TNBA Bordeaux	Catherine Marnas
Comédie de Caen	Jacques Peigné, Aurélia Marin
Comédie de l'Est, CDN Colmar	Guy-Pierre Couleau, Arnaud Koenig
Théâtre Dijon-Bourgogne	Benoît Lambert, Sophie Chesne
Théâtre les Quartiers d'Ivry	Elisabeth Chailloux
Théâtre de Gennevilliers	Juliette Wagman, Frédérique Ehrmann
Théâtre du Nord Lille	Christophe Rauck, Nathalie Pousset
CDN Lorient	Rodolphe Dana, Nicolas Dupas
TNG Lyon	Joris Mathieu
La Criée Marseille	Alexandre Madelin
CDN Montluçon	Carole Thibaut, Kathleen Aleton
HTH Montpellier	Benoît Joëssel
CDN La Manufacture de Nancy	Michel Didym, Sarah McKee
CND Nanterre-Amandiers	Solen Le Guen, Bernard Borghino
Théâtre National de Nice	Irina Brook, Sylvie Record
CDNO Orléans	Séverine Chavrier, Mathilde Cocq
Tréteaux de France	Robin Renucci, David Kenig
Comédie Poitou-Charentes	Yves Beaunesne, Isabelle Hermann
Comédie de Reims	Jean-Michel Hossenlopp
TNB Rennes	Arthur Nauzyciel
CDN Normandie-Rouen	David Bobée, Philippe Chamaux
CDN Océan Indien	Luc Rosello, Nicolas Laurent
TGP Saint-Denis	Jean Bellorini, Fabrice Yvrai
Comédie de Saint-Étienne	Arnaud Meunier, François Clamart
CDN Sartrouville	Sylvain Maurice
TJP Strasbourg	Laurence Méner
NEST CDN Thionville	Jean Boillot, Stéphane Meyer
CDN de Tours	Jacques Vincey, François Chaudier
Comédie de Valence	Richard Brunel, Christophe Floderer
CDR Le Préau Vire	Pauline Sales, Vincent Garanger, Magali Dupin

CDN absents, non représentés :

CDN Toulouse / CDN Villeurbanne / CDN Limoges

Excusés :

Mathieu Bauer - CDN Montreuil

Invités :

Galin Stoev et Stéphane Gil, Nathalie Garraud et Olivier Saccomano

ACDN : Frédéric Pérouchine secrétaire général / Leslie Perrin, chargée de coordination

VOTANTS :

Rappel : chaque CDN dispose d'une voix, et est représenté par son directeur / sa directrice. 27 directeurs/rices étaient présents = 27 votants.

Le quorum, statutairement fixé au tiers des membres présents et représentés, est donc atteint ; l'assemblée générale peut donc délibérer valablement et procéder aux votes.

Ouverture de la séance à 10h

L'ensemble des documents relatifs à cette assemblée générale a été envoyé par mail aux membres en amont de la séance, et également transmis lors de la réunion. Ces documents sont annexés au présent compte-rendu.

Cécile Backès, Arnaud Meunier et Christophe Rauck, co-présidents de l'ACDN introduisent la séance et présentent l'ordre du jour, à savoir :

- approbation du procès verbal de l'AG du 13 février 2017
- bilan d'activité de la saison 2016-2017
- approbation des comptes 2016 / vote du budget prévisionnel 2017
- projet d'activité pour la saison 2017-2018
- assignation
- les 70 ans
- les groupes de travail
- point sur l'actualité politique
- préparation du rendez-vous du 14 juillet après-midi avec Régine Hatchondo (14h30-16h30)
- points divers

Le contexte général de cette assemblée est rappelé : un retour sur les points défendus à l'AG de juillet 2016, et défendus par l'association à la suite est fait. Il est ainsi rappelé le courrier du 23 août 2016 demandant une mesure réseau, et le rendez-vous avec le cabinet qui s'en est suivi en novembre 2016. Le lien fort avec le SYNDEAC (dont certains des élus du conseil national et du bureau sont des artistes directeurs/trices de CDN) est également rappelé, notamment cette saison autour de l'assignation et de la nomination au CDN de Montpellier.

Est évoquée la possibilité de quitter une volonté d'unanimité pour se contenter de la majorité, et de donner une plus grande délégation au secrétariat général.

La situation étant assez incertaine, il est rappelé l'importance de faire groupe pour, dans un premier temps, la défense du budget, mais également de faire ensemble pour le politique, notamment grâce au rassemblement autour des 70 ans.

Points abordés en AG

- **approbation du procès verbal de l'AG du 13 février 2017**

Lors de l'AG du 13 février 2017 a été voté le changement du siège social de l'association.

Le nouveau siège social est désormais sis: Place Jean Dasté – 42 000 Saint-Etienne.

Le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée la résolution suivante :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve le changement de siège social et la modification des statuts en conséquence sur ce point.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- **approbation des comptes 2016**

François Clamart, administrateur de la Comédie de Saint-Etienne (siège de l'association), présente les comptes 2016 sur proposition du trésorier de l'association, Arthur Nauzyciel.

I. Arrêt des comptes clos le 31 décembre 2016

L'assemblée générale est réunie, conformément à la loi et aux statuts afin de soumettre à son approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

II. Affectation du résultat

Il est proposé que le bénéfice de 18 994 euros soit affecté sur la ligne REPORT A NOUVEAU.

III. Commentaires sur le résultat de l'exercice 2016

Le budget réalisé 2016 présente un résultat excédentaire de 18 994 €, s'expliquant par la carence du poste de secrétaire général pendant quelques mois, entre le départ d'Hélène Joly et l'embauche de Frédéric Pérouchine le 1^{er} novembre 2016.

IV. Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice 2016

Leslie Perrin a été engagée en février 2017 sur un poste de chargée de coordination.

Nous avons reçu une subvention exceptionnelle de 40 000 euros de la DGCA à l'occasion des célébrations des 70 ans de la décentralisation théâtrale.

Cette lecture terminée, le Président offre la parole aux adhérents qui auraient des explications à demander ou des observations à présenter.

Après un échange de vues sur ces différents points, et plus personne ne demandant la parole, le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée les résolutions suivantes :

DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration de la régularité de la convocation, de la remise des pièces aux adhérents et de la réunion.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration.

Elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour ledit exercice et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter au compte REPORT A NOUVEAU le bénéfice de l'exercice 2016 d'un montant de 18 994 euros

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie de la présente délibération, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales auprès des différentes administrations et organismes qu'il appartiendra.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- **vote du budget prévisionnel 2017**

Le budget prévisionnel est présenté par François Clamart tel qu'il est au 14 juillet 2017.

Ce budget prévoit des recettes composées des cotisations des membres, à hauteur 45.500 €, et une subvention de la DGCA à hauteur de 70.000 €, ainsi que la reprise sur provisions de 7 254 €.

Le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée la résolution suivante :

SIXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel, approuve le budget prévisionnel 2017, tel qu'il lui est présenté par le conseil d'administration.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- assignation

Une nouvelle audience de mise en état s'est déroulée le 4 juillet.

Elle avait pour objet la transmission des conclusions des demandeurs à l'action (CGT, FO et CFDT). Seul le syndicat FO a déposé de nouvelles conclusions.

L'avocat du SYNDEAC et des CDN a fait le choix de demander la possibilité de répondre à cet argumentaire, mais sans demander de nouveau renvoi.

Le Tribunal nous laisse jusqu'au 31 août pour répondre et de renvoyer l'affaire à une nouvelle audience le 19 septembre prochain.

Si nous choisissons de ne pas répliquer, l'audience du 19 septembre sera une audience "de clôture et de fixation". Cela signifie, qu'encore une fois, la date de clôture des débats et la date de plaidoiries ne sont pas fixées.

Ce que nous savons par les visites du SFA dans certains CDN assignés (St Etienne, Caen...) est qu'a priori le syndicat ne demandera pas l'exécution des peines, mais qu'il tient à ce que nous soyons condamnés. Ainsi, si la santé financière des CDN risque d'être épargnée, leur image va être très endommagée.

Nous avons que le SFA souhaiterait que nous nous retournions contre l'Etat.

Le souci est que nous ne pourrions nous retourner contre l'Etat qu'une fois le préjudice constaté, donc seulement une fois condamnés.

- point sur l'actualité politique

Un point est fait sur le gel résiduel (ou réserve de précaution) de 0,6% décidé par la DGCA et qui a touché toutes les DRAC.

Selon les régions, les CDN ont été impactés ou non par ce gel.

Nous n'avons pour le moment pas de véritable réponse sur la raison de ce gel, et il semble fort peu probable que ce gel soit levé d'ici la fin de l'année.

Les coprésidents reviennent sur le déjeuner avec la Ministre et les associations qui a eu lieu à Avignon le 7 juillet.

Etaient présents les 3 co-présidents de l'ACDN, des représentants de l'ACCN (Emmanuelle Vo-Dinh et Alban Richard), de l'A-CDCN (Anne Sauvage et Isabelle Martin-Bridot), de l'ASN (Jean-Paul Angot), ainsi que Pascale Henrot pour l'ONDA et Olivier Py.

La Ministre a fait part de ses inquiétudes quant à la défense du budget (annonce de – 50 millions sur le budget) et des soucis de visibilité du travail des CDN.

Claire Guillemain, conseillère au spectacle vivant que les co-présidents avaient déjà rencontré fin juin est apparue comme extrêmement dynamique et connaissant parfaitement le secteur et ses problématiques.

Le directeur de cabinet, Marc Schwartz, qui semble être aux manettes, est quant à lui un pur administratif.

Un retour est fait sur les textes législatifs encadrant le label CDN.

L'arrêté (incluant le contrat de décentralisation) est paru en mai 2017.

La conservation du contrat de décentralisation est une vraie réussite pour l'ACDN, au fruit de quasi deux ans de réunions et de travail sur les textes avec la délégation.

Est ensuite longuement discutée la préconisation du rapport Bonnel qui bouleversait le financement public en imposant aux théâtres subventionnés une taxe parafiscale sur la billetterie (environ 1 euro par billet) pour combler le déficit de l'ASTP (largement touché par les attentats).

Il apparaît fortement l'urgence d'une position claire afin que ce projet n'arrive pas sur la table de la Ministre. La question se pose d'un positionnement défensif ou non.

Il est rappelé que nous finançons déjà en partie l'ASTP lors d'accueil de spectacles non-subventionnés. Marie-José Malis donne la position du SYNDEAC qui propose de travailler à faire apparaître un nouveau pacte national pour la culture, dans lequel apparaîtraient la jeunesse et l'art.

Il s'agit d'affirmer que l'on s'attache à l'entièreté des publics.

Sont enfin évoquées brièvement les futures discussions sur l'intermittence qui vont reprendre à la rentrée 2017 avec l'arrivée de la loi travail et de ses mutations et qui doivent être suivies avec grande attention.

- préparation du rendez-vous du 14 juillet après-midi avec Régine Hatchondo (14h30-16h30)

Nous savons que Claire Guillemain sera également présente à ce rdv.

Une certaine urgence est ressentie d'où la nécessité de trouver des dénominateurs communs très rapidement.

Il est rappelé que le seul chiffre à défendre est celui du budget de la culture.

Il est énoncé l'importance de la confiance dans le potentiel du collectif, dans la noblesse de la parole collective. Il ne faut donc pas que le rapport soit individualisé par la DGCA.

Il semble essentiel de faire passer le message de l'enjeu du danger du privé qui s'empare des missions du public.

Il est décidé de ne pas faire de délégation de parole et de laisser la parole à ceux qui souhaitent, avec l'idée de revenir sur le rapport Bonnel et la question du budget de la culture

- points divers

Luc Rosello annonce que le passage du Théâtre du Grand Marché au statut de CDN est prévu par les textes dans les 2 ans, mais qu'aucun calendrier précis n'a été évoqué pour le moment avec lui.

Le Théâtre du Grand Marché est désormais le seul Centre dramatique régional en attente du passage au statut de Centre dramatique national.

Le bureau annonce son souhait de diminuer leur mandat de 3 ans à 2 ans, et donc de les remettre en jeu fin 2017 début 2018.

Une discussion s'engage sur le fonctionnement et les orientations de l'ACDN : qu'en est-il de la réflexion commune ? Peut-elle se mettre en place malgré les urgences et la réactivité ?

Les forces pour lutter contre les mesures à venir et la place de l'ACDN dans les luttes sont questionnées.

Il est énoncé par le bureau que l'ACDN travaille dans le détail afin d'enrichir le SYNDEAC en pouvant appuyer sur des points très précis, d'où l'importance que les informations remontent bien à l'ACDN.

Les co-présidents rappellent qu'il n'y a pas d'opposition avec le SYNDEAC, et qu'au contraire, les CDN ne doivent pas s'affaiblir syndicalement et doivent être présents au sein du SYNDEAC.

Il est ainsi important que des CDN soient présents dans le prochain bureau du SYNDEAC élu en septembre 2017 et se positionnent dans les délégations régionales.

Un échange est engagé sur les différents texte (ou tribunes) produits.

Lors de la précédente AG de février, David Bobée a été mandaté pour écrire un texte, paru dans le monde le 13 juillet. Cette tribune a été signée par la majorité des directeurs et directrices de CDN.

D'autres tribunes ont été écrites par la suite et sont en cours de publication.

Les échanges sur ces différents positionnements sur le sens et les orientations des CDN et sur le suivi de ces tribunes interrogent parfois le fonctionnement de l'ACDN.

Ceci ne fait qu'accroître l'importance d'une discussion sur ce fonctionnement dans les temps à venir.

Le bureau présente l'idée d'un temps de travail (qui pourrait se nommer « assises ») à l'automne 2017, sur proposition initiale de Marie-José Malis, afin de questionner le fonctionnement et les orientations de l'association.

Marie-José propose de rédiger un cadre et de problématiser, puis de le partager pour discussions.

Jacques Peigné propose de les organiser pendant les vacances de la Toussaint à la Comédie de Caen.

Le bureau précise que ces assises pourraient être complétées d'une AGE électorale.

Cécile Backès présente un projet de parution qui serait porté par l'ACDN et coordonné par la Comédie de Béthune. Il s'agirait d'un texte écrit par Joëlle Gayot, puis de courtes interviews avec chacun des directeurs pour présenter leur projet et orientations. Une parution chez les Solitaires intempestifs est envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13 heures.

Après lecture, le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau.

Les co-présidents

Cécile Backès

Arnaud Meunier

Christophe Rauck